

REPUBLIQUE DU BENIN  
----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
----

**DECRET N° 99-047 DU 8 FEVRIER 1999**

Chargeant monsieur ATTIN Sourou Joseph,  
ministre des Travaux publics et des transports  
de l'intérim de monsieur SAKA G. Saley,  
ministre du Développement rural pour compter  
du 08 Février 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

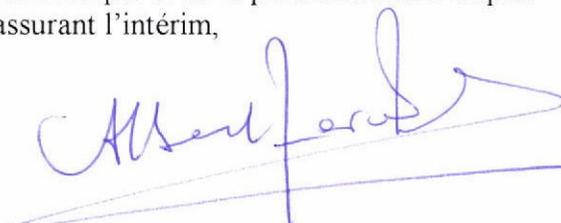
- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;  
VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de  
l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;  
VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;  
VU le décret n° 99-037 du 1er février 1999 chargeant monsieur Albert TEVOEDJRE  
ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ,  
de l'intérim du Président de la République pour compter du 1er février 1999 ;

**DECRETE :**

Article 1er.- Pour compter du 08 février 1999, monsieur ATTIN Sourou Joseph,  
ministre des Travaux publics et des transports est chargé de l'intérim du ministre du  
Développement rural pendant l'absence de monsieur SAKA G. Saley.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 08 Février 1999  
Pour le Président de la République absent,  
le ministre du Plan, de la restructuration  
économique et de la promotion de l'emploi  
assurant l'intérim,



**Albert TEVOEDJRE.-**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MDR  
4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-